

BILAN CARBONE® ICDC 2022



Pourquoi réaliser un Bilan carbone ?

Au regard des enjeux actuels et des différents objectifs fixés par les gouvernements, les entreprises sont incitées à mesurer l'impact "carbone" généré par leurs activités.

En effet, l'article L229-25 du Code de l'Environnement impose aux personnes morales de droit privé de plus de 500 salariés de mettre à jour et de rendre public un bilan de leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) tous les 4 ans.

Le **Bilan Carbone®** est une **méthodologie**, développée par l'Ademe, de **quantification de ces émissions de GES pour une organisation**.

Les résultats serviront à élaborer un plan d'action visant à réduire l'impact des activités de l'entreprise sur l'environnement.



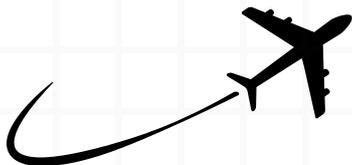
À moyen et long terme, l'idée est :

- D'avoir une vision détaillée, poste par poste, de l'impact de son activité sur l'environnement
- D'agir pour réduire ses émissions
- De sensibiliser et d'impliquer les parties prenantes de l'entreprise

En 2022, ICDC a émis 29 391 tonnes eq. CO2

L'équivalent de

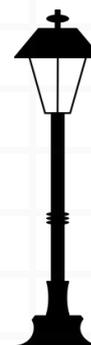
+ 32 000 A/R
Paris NYC en
avion



3 370 le tour
de la terre en
voiture



15 jours d'éclairage
public de toutes les
communes françaises



Soit une baisse de 18% par rapport à l'année 2021*

* actualisation 2021 : 35 516 T eq. CO2

Les postes d'émissions :



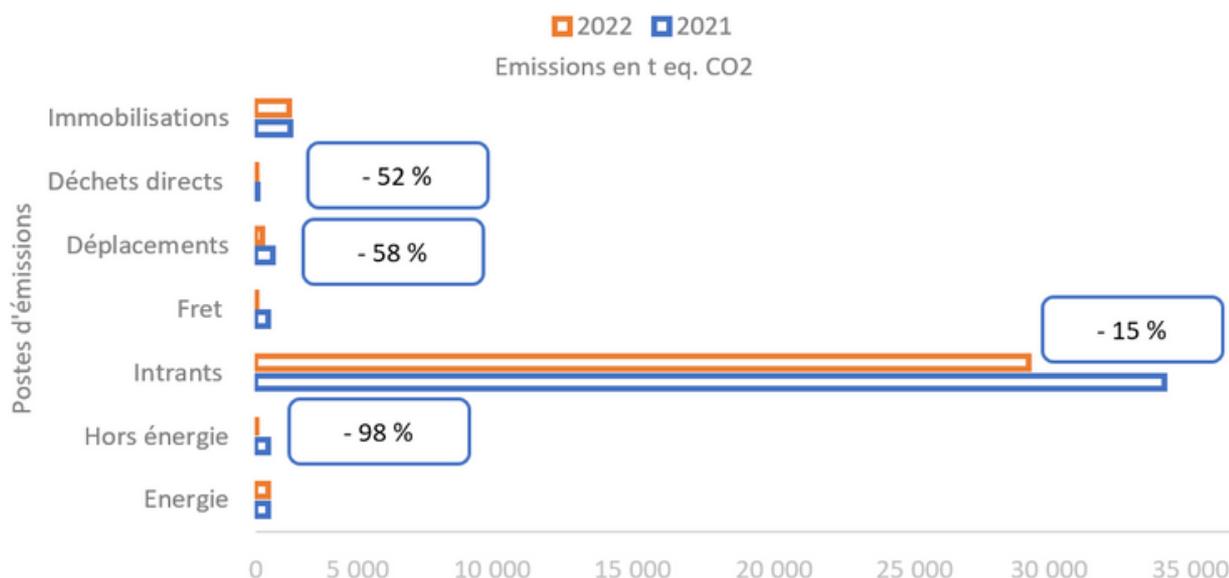
Postes d'émissions	Emissions en tonne CO2 eq	Répartition en %
Energie	454	1,5
Hors énergie *	9	<1
Intrants **	27 435	93
Fret	2	<1
Déplacements	263	<1
Déchets directs	31	<1
Immobilisations	1 198	4

28,5 T eq.
CO2 /
salarié ICDC

*Ce poste comptabilise les émissions hors énergies liées à l'usage de procédés spécifiques tels que la climatisation

** Ce poste comptabilise notamment les achats de produits et services.

Evolutions des émissions de GES (Gaz à effet de serre) d'ICDC, par poste d'émissions



Baisse de l'empreinte carbone des déplacements (professionnels et déplacements domicile-travail), notamment avec de nouvelles pratiques depuis le COVID (télétravail & Teams)

Baisse des émissions liées aux déchets de l'entreprise car réduction du volume avec le télétravail mais aussi une meilleure gestion permettant de favoriser le réemploi notamment pour le mobilier

Concernant les intrants, il s'agit d'une optimisation des méthodes de collecte de l'information nécessaire aux calculs des émissions de GES

Baisse significative des émissions hors énergie qui correspond à l'absence de fuites et de recharges de gaz frigorigère des équipements de climatisation